

ANNEXE 1

**CAHIER DES CHARGES
SYSTEME D'INFORMATION GLOBAL
GENERATION 2**

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE ET OBJECTIF	3
1.1	CONTEXTE	3
1.2	OBJECTIF	3
1.3	PERIMETRE DU PROJET	3
1.3.1	PERIMETRE FONCTIONNEL SIG 2G	4
1.3.2	PERIMETRE UTILISATEURS DU SIG 2G	4
1.3.3	PERIMETRE APPLICATIF DU SIG 2G	5
2	LES BESOINS FONCTIONNELS	7
2.1	PRINCIPAUX BESOINS FONCTIONNELS	7
2.2	PRINCIPES ASSOCIES	8
2.3	EXIGENCES REQUISES POUR LES BESOINS EXPRIMES	9
2.4	CYCLE DE VIE DU SIG	9
2.5	DESCRIPTION FONCTIONNELLE DES DIFFERENTS SYSTEMES DU SIG 2G	10
2.6	DATE SOUHAITEE DE MISE EN PRODUCTION	10
3	PRESTATIONS ATTENDUES	10
3.1	CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT DU SIG 2G	11
3.2	RECETTE	11
3.3	REPRISE DE DONNEES	11
3.3.1	REPRISE DE DONNEES POUR LE SYSTEME DE GESTION DE LA PROGRAMMATION	12
3.3.2	REPRISE DE DONNEES POUR LE SYSTEME DE GESTION DU BUDGET	13
3.3.3	REPRISE DE DONNEES POUR L'ANNUAIRE GLOBAL DE L'OIF ET DU SYSTEME DE GESTION DU COURRIER	13
3.3.4	REPRISE DE DONNEES POUR LE SYSTEME D'APPUI AU CONTROLE FINANCIER	13
3.3.5	REPRISE DE DONNEES POUR LE SYSTEME DE GESTION DES DEPLACEMENTS	14
3.4	FORMATION	14
3.5	GARANTIE	14
3.6	MAINTENANCE APPLICATIVE	14
3.7	LISTE DES PRINCIPAUX LIVRABLES ATTENDUS	14
3.7.1	PLAN D'ASSURANCE QUALITE	15
3.7.2	SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES DETAILLEES ET DOSSIERS DE CONCEPTION	15
3.7.3	DOCUMENTATION DE PARAMETRAGES, DE MAINTENANCE ET MANUELS UTILISATEURS	15
4	CONTENU DE LA REPONSE	15
4.1	PRESENTATION DU SAVOIR-FAIRE SPECIFIQUE	15
4.2	PRESENTATION DE LA SOLUTION PROPOSEE	15
4.3	METHODOLOGIE	16
4.4	GESTION DE PROJET	16
4.5	GESTION DES RISQUES	16
4.6	PLAN D'ASSURANCE QUALITE	16
4.7	MOYENS MIS EN ŒUVRE	17

1 Contexte et objectif

1.1 Contexte

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), est un organisme de coopération multilatérale dont l'activité principale est la réalisation d'actions de coopération dans les pays en développement de l'espace francophone. Pour la mise en œuvre de ces actions, les activités des équipes de l'OIF peuvent se scinder en trois groupes :

- Les activités strictement liées à la mise en œuvre du programme de coopération
- Les activités d'appui à la mise en œuvre du programme de coopération, qui comportent la gestion du budget et des finances, la gestion de la comptabilité, la gestion des ressources humaines, la gestion des achats et des moyens généraux, la gestion des systèmes d'information.
- En plus des ces deux premiers groupes d'activités, l'OIF déploie des activités de pilotage politique et de gouvernance en vue de coordonner toute son action.

Pour mener à bien toutes ces activités, l'OIF a mis en place depuis 1999, un Progiciel de Gestion intégrée appelé SIG (Système d'Information Global). Le SIG est constitué de plusieurs modules logiciels prenant en charge, la gestion de la programmation, la gestion du budget et des finances, et la gestion des courriers arrivés et en départ.

En dix ans, les besoins de l'OIF et sa manière de travailler ont beaucoup évolué. Notamment depuis 2004 au sommet de la Francophonie à Ouagadougou, l'OIF a adopté son Cadre Stratégique Décennal, une nouvelle stratégie de gestion du programme de coopération, qui s'articule sur une période de dix ans avec un cycle d'exécution de quatre ans, en remplacement de la programmation sur deux ans qui était alors en vigueur. En 2005 à la conférence ministérielle d'Antananarivo à Madagascar, elle adopte un nouveau règlement financier en rapport avec la programmation quadriennale qui fixe l'exercice budgétaire sur quatre ans.

Le changement de ces deux éléments fondateurs de l'activité de l'Organisation n'est pas sans conséquence sur ces outils de travail quotidien, en particulier le SIG qui était conçu pour une programmation sur deux ans et un exercice budgétaire sur 1 an.

1.2 Objectif

L'objectif de l'OIF est de construire une nouvelle version du SIG en vue de prendre en considération tous les changements institutionnels qui se sont opérés depuis 2004 et d'incorporer dans la même démarche d'autres besoins fonctionnels et ergonomiques qui se sont révélés à l'usage du premier SIG et à l'évolution des pratiques et des technologies.

Il s'agira donc de mettre en place le SIG 2g (SIG génération 2), qui prenne en compte l'ensemble des besoins actuels de l'Organisation en s'appuyant sur les technologies de dernière génération et une architecture logicielle robuste, souple et évolutive.

1.3 Périmètre du projet

Ce projet de reconstruction du SIG se situe dans le cadre du Plan de Gestion Stratégique (PGS) de l'OIF. Ce plan s'inscrit dans la démarche de modernisation entreprise par l'OIF et s'articulant sur 6 objectifs stratégiques :

- Recentrer les actions de l'OIF en fonction de ses créneaux d'excellence
- Adopter une structure organisationnelle et décisionnelle simplifiée
- Adapter la gestion des ressources humaines aux besoins et aux exigences de l'Organisation
- Améliorer les instruments de gestion
- Communiquer efficacement
- Mesurer les effets des réalisations de l'Organisation

Le projet SIG 2g se situe plus particulièrement dans le volet "Améliorer les outils de gestion". La mise en œuvre du projet est portée par la Division des systèmes d'information (DSI) en collaboration avec les unités opérationnelles de l'Organisation, en particulier la DPS (Direction de la Planification Stratégique) et la DBF (Division du budget et des finances) dont les activités couvrent la majeure partie du SIG. Un vaste travail de concertation a permis de faire la description de l'ensemble des processus métiers de l'Organisation en vue de nourrir l'analyse fonctionnelle des besoins qui a conduit à la rédaction de ce cahier des charges.

1.3.1 Périmètre fonctionnel SIG 2g

La construction du nouveau SIG s'articule autour de trois grands besoins :

- Une gestion moderne et efficace de la programmation quadriennale de l'OIF
- Une gestion des projets axée sur les Résultats
- Une gestion quadriennale efficace et souple du budget de la programmation et du fonctionnement

Tous les outils qui seront construits dans le cadre de ce projet, contribueront en définitive à ces trois besoins qui sont le fondement de la modernisation de l'OIF, consécutive des réformes qui ont conduit à la mise en place du cadre stratégique décennal, de la programmation quadriennale et de la nouvelle charte de la Francophonie.

1.3.2 Périmètre utilisateurs du SIG 2g

Si l'ensemble des agents de l'OIF est concerné par l'utilisation du SIG, aujourd'hui, le SIG est surtout l'outil de travail quotidien des assistants et assistantes administratives, des assistants et assistantes de gestion, des responsables de projets, des Directeurs des différentes direction de programmes, de l'équipe de la Direction de la planification Stratégique, des équipes de la Division du Budget, de la comptabilité et des finances et des équipes du Contrôle financier.

L'objectif de l'OIF est de faire du SIG l'outil de travail quotidien de chaque agent de l'Organisation, y compris ceux des sites délocalisés dans des pays autres que celui de son siège.

Un ensemble de profils spécifiques définis en fonction des tâches devra permettre à chaque agent de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation à travers l'utilisation du SIG.

A titre d'information, l'OIF dispose de trois sites sur Paris et de plusieurs sites répartis à travers le monde. Actuellement, seuls les sites de Paris sont à même d'utiliser le SIG, les unités dites hors siège, localisées dans des pays autres que celui du siège de l'OIF, n'y ont pas encore accès.

Les unités hors siège de l'OIF sont :

- Bureau Régional Afrique de l'Ouest à Lomé (BRAO)
- Bureau Régional Afrique centrale et Océan indien à Libreville (BRAC)
- Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à Hanoï (BRAP)

- Antenne régionale pour les pays de l'Europe centrale et orientale à Bucarest (APECO)
- Antenne régionale pour les États de la Caraïbe Port-au-Prince (ARPC)
- La représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à New-York (RPNY)
- La représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à Genève (RPG)
- La représentation permanente de l'OIF auprès de l'Organisation de l'Unité africaine et de la Commission économique (RPUA)
- La représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles RPUE

Le SIG 2g doit permettre à l'ensemble de ces unités délocalisées d'avoir accès de manière fluide et permanente aux différents outils de gestion proposée par le SIG.

1.3.3 Périmètre applicatif du SIG 2g

1.3.3.1 Le SIG actuel

Le SIG actuel est une application logicielle entièrement conçue à l'aide d'outils de développement Oracle, tout particulièrement, "Oracle Forms". Il est composé de plusieurs modules spécialisés et de bases de données, permettant de prendre en charge une grande partie des activités de l'Organisation. Certains des modules développés initialement ne sont plus utilisés aujourd'hui. Ceux encore utilisés sont les suivants :

- Le module budget, composé de l'ensemble des outils permettant de gérer les dépenses et les recettes de l'Organisation. Il comporte les outils suivants :
 - Gestion des Engagements budgétaires
 - Gestion des Engagements juridiques
 - Gestion des Bon pour paiements
 - Gestion des Factures
 - Gestion des paiements
 - Gestion des crédits annuels
 - Gestion des corrections budgétaires
- Le module de gestion de la programmation
 - Gestion quadriennale de la programmation et des projets (module reconstruit en 2010)
- Le module de gestion des courriers
 - Gestion des courriers arrivés
 - Gestion des courriers en départ
 - Gestion des courriers internes
- Le module d'administration et de paramétrage du SIG
 - Gestion des limites de financement
 - Gestion de la nomenclature budgétaire
 - Gestion des origines de financement
 - Gestion des utilisateurs
 - Gestion des paramètres système

Le SIG actuel fonctionne en mode client/serveur classique, avec des clients lourds construits sur la base des outils "Oracle Forms" et un serveur de bases de données Oracle. Les modules "Oracle Forms" sont stockés sur un serveur fichier et exécutés par les utilisateurs depuis leur poste de travail.

L'objectif initial du SIG était de couvrir l'ensemble des activités de l'Organisation, mais pour certains métiers tels que la comptabilité générale, les Ressources Humaines, l'Organisation a fait le choix de travailler avec des outils d'éditeurs de logiciels spécialisés.

C'est ainsi que pour la comptabilité générale, le choix s'est porté sur SAGE et pour les ressources humaines, sur CIVITAS. Toutefois pour alimenter ces logiciels de certaines données créées dans le SIG en évitant les saisies multiples et incohérentes, des passerelles ont été construites entre le SIG et ces applications.

Compte tenu de l'impossibilité des unités hors siège de travailler directement sur le SIG, les actes budgétaires produits dans ces unités sont traités via des fichiers Excel et réintégrés à posteriori dans SIG.

L'année 2010 constitue la première année du deuxième Quadriennum du premier Cadre Stratégique Décennal de l'OIF. En vue de débiter le Quadriennum avec une véritable programmation quadriennale et une gestion quadriennale effective du budget, l'OIF a entrepris en 2009 de modifier le SIG pour intégrer de nouveaux outils en attendant d'initier les travaux du SIG 2g.

Ces travaux de modification ont conduit à l'intégration dans le SIG actuel, d'outils pour la gestion quadriennale du budget conçus en "Oracle forms" et à la construction d'un module complet de gestion de la programmation et des projets en technologie web 2.0. Ce module web de la programmation a été conçu à l'aide de la bibliothèque GXT, un ensemble d'outils de construction d'applications web, s'appuyant sur GWT (Google Web Toolkit). Ce module web exploite une grande partie des tables de la base de données du SIG actuel. On peut donc le voir comme une extension web du SIG actuel.

Les spécifications fonctionnelles ayant servi à tous ces travaux, sont une bonne base de travail pour le projet de construction du nouveau SIG, elles ont servi à la rédaction du présent cahier des charges et serviront à la spécification fonctionnelle détaillée pour la conception et la construction de SIG 2g.

Le périmètre applicatif du SIG 2g devra donc recouvrir la totalité de celui de l'ancien SIG et prendre en compte d'autres modules qu'il s'avère pertinents et nécessaires de construire, en vue de mettre en place une vraie base de données intégrées permettant d'éviter les saisies multiples et la démultiplication de petites bases de données dispersées à travers le système d'information.

Compte tenu de sa volonté de rendre accessible le SIG aux unités hors sièges et aux responsables de projets pendant leurs déplacements. L'OIF souhaite que le système soit développé entièrement en technologie web et accessible de manière sécurisée.

1.3.3.2 Environnement d'exploitation

L'environnement informatique de l'OIF est composé aujourd'hui de postes utilisateurs sous Windows XP SP3, intégrés dans une infrastructure Active Directory multi domaines dont le domaine principale est celui du Siège de l'Organisation à Paris. Les autres domaines prennent en charges le partage des ressources informatiques des unités hors siège. Dès janvier 2011, l'Organisation effectuera une migration complète de ces postes utilisateurs Windows XP vers des postes Windows 7. Toutefois, il faut préciser que d'autres systèmes d'exploitations cohabitent avec Windows dans l'environnement

informatique, notamment des postes Mac OS et Linux. L'Organisation s'est donnée pour principe de favoriser la liberté de choix technologique et a la volonté d'évoluer dans un environnement hétérogène et multiplateforme. Elle favorise et encourage l'usage des logiciels libres et les solutions technologiques à codes ouverts.

1.3.3.3 Infrastructure serveur et réseau

Sur le plan de l'infrastructure des serveurs, l'OIF dispose de son propre centre serveur, entièrement sécurisé et offrant les conditions requises pour l'hébergement et la mise en production de l'ensemble de ses applications métiers. En particulier, le SIG 2g y sera hébergé.

De même que pour l'environnement des postes utilisateurs, celui du centre serveur est aussi multi plateformes comportant essentiellement des serveurs Linux et Windows Server 2003 R2. L'effort est mis pour choisir le meilleur système d'exploitation en fonction des applications, mais une préférence nette est donnée aux solutions open sources.

Les serveurs sont intégrés dans une infrastructure SAN (Storage Area Network) à Fabrics redondantes s'appuyant sur le protocole Fibre Channel. Cette infrastructure SAN est aussi dotée d'un système de stockage sur une baie de disques durs à capacité évolutive et permettant d'appliquer tous les types de politiques de redondance pour le stockage des informations.

L'infrastructure réseau de l'Organisation est aussi prise en charge par sa division des systèmes d'information. C'est un réseau WAN (Wide Area Network) qui permet à l'ensemble des machines de l'infrastructure informatique, postes utilisateurs et serveurs de communiquer entre elles, quelque soit leur position sur les sites de l'Organisation. Le débit réseau entre le site de Paris et certains sites distants est encore bas, mais une mise à niveau est prévue, pour permettre à l'ensemble des sites d'avoir des délais de réponses très raisonnables inférieurs à 250 ms.

1.3.3.4 Sécurité

Le système d'information de l'OIF fonctionne dans un environnement système et réseau entièrement sécurisé. La politique de sécurité mise en place se concentre sur la confidentialité et l'intégrité des données, le contrôle de l'accès direct aux systèmes et aux applications, la disponibilité des systèmes et la continuité de services des applications.

L'ensemble des flux d'information entrant et sortant des réseaux de l'Organisation sont contrôlés. L'infrastructure réseau s'appuie un Réseau Privé Virtuel (VPN) permettant aux différents sites de préserver la confidentialité des informations échangées entre eux.

Une console d'administration centralisée permet de gérer la mise à jour des systèmes et la protection de tous les postes utilisateurs et les serveurs contre les attaques virales et les programmes malveillants.

Les machines sont hébergées dans une salle sécurisée uniquement accessible par les personnes autorisées de la division des systèmes d'information.

2 Les besoins fonctionnels

2.1 Principaux besoins fonctionnels

Le SIG 2g doit permettre :

- A la direction de la planification stratégique de l'OIF de conduire tous les travaux d'élaboration et de mise en place de la programmation quadriennale de l'OIF en collaboration avec les directions de programmes.
- Aux responsables de projets de gérer leurs projets selon la gestion des projets axée sur les résultats (GAR)
- Aux équipes en charge du budget d'effectuer la gestion quadriennale du budget
- A l'équipe des moyens généraux de gérer les correspondances en arrivée, au départ et en circulation interne
- Aux décideurs de disposer de tableaux de bord décisionnels pour accompagner la gouvernance globale de l'activité de l'Organisation
- A la direction de la planification stratégique d'assurer le suivi de l'exécution des projets et leur évaluation
- De communiquer via des passerelles fiables avec les applications métiers spécifiques
- Permettre au Contrôle financier d'assurer le suivi de l'exécution budgétaire

2.2 Principes associés

Les besoins fonctionnels cités dans le paragraphe précédent doivent être organisés en cinq grands groupes selon les processus métiers à travers lesquels ces besoins ont été exprimés :

- La gestion de la programmation et gestion de projets
- La gestion du budget et des finances
- La gestion des déplacements et des missions
- La gestion de l'annuaire global et des courriers
- Le contrôle financier

Le SIG 2g comprendra donc essentiellement cinq modules prenant en charge la réalisation des tâches correspondant à ces quatre groupes de besoins fonctionnels. Chaque module comportera les outils logiciels nécessaires à l'accomplissement des besoins exprimés.

On distinguera donc :

- Le système de gestion de la programmation et des projets
- Le système de gestion du budget et des finances
- Le système de gestion des déplacements
- Le système de gestion de l'annuaire global et des courriers
- Le système d'appui au contrôle financier

En plus de ces cinq principaux modules, SIG 2g doit comporter des passerelles avec certaines applications métiers spécialisées, pour un échange de données. Nous appellerons ce module :

- Le système de Passerelles Applicatives

L'Organisation souhaite une forte intégration du système à la démarche métier de ses différentes entités opérationnelles. Les outils du système doivent être facilement pris en main par les équipes métiers, tant du point de vue de l'exploitation que du paramétrage spécifique des modules.

Pour cela il est souhaitable que chaque système comporte trois types d'interfaces :

- Les interfaces utilisateurs qui permettent aux équipes métiers d'effectuer leurs tâches quotidiennes

- Les interfaces d'administration et paramétrage qui permettent aux équipes métiers de positionner certains paramètres de fonctionnement de leur module ou d'opérer certaines tâches métiers spécifiques
- Les interfaces de tableaux de bord permettant la restitution intelligente et structurée d'informations liées à l'activité quotidienne des équipes métiers.
- En plus des interfaces d'administration propres à chaque système, une interface particulière réservée à l'administration et à la gestion globale du SIG 2g doit être prévue.

Les utilisateurs doivent pouvoir passer, selon leurs droits d'accès, d'une interface à une autre de manière fluide et simple.

Enfin, compte tenu des évolutions ou des mutations possibles de l'activité de l'Organisation, le système doit être prêt à intégrer de nouveaux modules sans gros travaux d'adaptation.

2.3 Exigences requises pour les besoins exprimés

- Le système doit être construit sur la base des technologies de dernière génération en matière de développement logiciel.
- Il doit être robuste, performant, fiable et évolutif.
- Il doit disposer d'outils intuitifs, faciles d'utilisation, homogènes, souples et respectant les principales normes en matières d'ergonomie logicielle
- Il doit être multiplateforme et principalement basé sur les standards ouverts
- Il doit être interopérable, notamment, communiquer facilement et de manière fiable et sécurisée avec des logiciels tiers
- Il doit être accessible de manière sécurisée par les unités hors siège et par les agents en déplacement hors de l'Organisation

2.4 Cycle de vie du SIG

Les activités de l'OIF sont essentiellement rythmées par les différentes phases du cadre stratégique décennal, de la programmation quadriennale et celles de l'exercice budgétaire quadriennal.

Les différents profils de vie du SIG 2g seront donc fonction de ces différentes phases dont nous faisons l'économie dans ce paragraphe. Une description plus détaillées de ces phases est faites dans les paragraphes consacrés à la description des fonctions liées à la gestion de la programmation et celles liées à la gestion du budget.

La stratégie d'action de l'OIF est définie par son cadre stratégique décennal (CSD). Le CSD définit quatre missions et huit objectifs stratégiques à atteindre sur une période de 10 ans. Afin d'atteindre ces objectifs, deux programmations quadriennales des actions de l'OIF, appelées les Quadriennums sont prévues dans chaque CSD. Ces Quadriennums définissent, selon la Gestion axée sur les Résultats (GAR), un certain nombre de projets et d'activités qui permettent, sur les quatre années, de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques.

Chaque Quadriennum comporte quatre phases :

- La phase d'élaboration et de mise en place de la programmation quadriennale
- La phase de planification opérationnelle quadriennale des activités et des opérations
- La phase d'exécution et de suivi des opérations
- La phase d'évaluation

La phase d'élaboration et de mise en place de la programmation est celle qui ouvre chaque Quadriennium. Elle aboutit à la mise en place des cadres logiques de planification et de suivi des projets, de la nomenclature budgétaire et de la décision d'ouverture des crédits sur la première année du Quadriennium.

La mise en place de la nomenclature budgétaire permet aux directions de programmes d'effectuer la planification quadriennale des activités et des opérations. Cette planification définit pour chaque année du Quadriennium les activités et les opérations prévues ainsi que leurs enveloppes budgétaires associées.

La troisième phase, celle de l'exécution et le suivi des opérations, consiste en la mise en œuvre effective des actions. Elle s'organise en cycle annuel qui débute par l'ouverture des crédits sur la tranche annuelle courante de l'exercice budgétaire et se termine par la clôture budgétaire annuelle. Chaque fin d'année est ponctuée par un certain nombre d'arbitrages permettant de reconduire ou pas les crédits non consommés des opérations.

L'exercice budgétaire est quadriennal et s'articule à chaque Quadriennium, avec des tranches annuelles sur lesquelles les crédits sont votés.

Le cycle de vie du SIG 2g doit donc s'articuler étroitement à ces différentes phases en prenant en compte :

- Le concept d'ouverture et de clôture d'un Cadre Stratégique Décennal
- Le concept d'ouverture et de clôture d'un Quadriennium
- Le concept d'ouverture et de clôture d'un exercice budgétaire
- Le concept d'ouverture et de clôture d'une tranche annuelle

Ces concepts d'ouverture et de clôture seront décrits en détail dans les paragraphes consacrés à la description des fonctions du SIG. En fonction des différentes phases de la programmation et de l'exercice budgétaire, les actes opérés dans le SIG seront possibles ou pas.

2.5 Description fonctionnelle des différents systèmes du SIG 2g

La description fonctionnelle du SIG 2g comprend cinq cahiers qui constitue les annexes de ce cahier des charges :

- Le cahier de description fonctionnelle du Système de Gestion de la Programmation et des Projets (annexe 1.1)
- Le cahier de description fonctionnelle du Système de Gestion du budget (annexe 1.2)
- Le cahier de description fonctionnelle du Système de Gestion des courriers (annexe 1.3)
- Le cahier de description fonctionnelle de l'annuaire globale (annexe 1.4)
- Le cahier de description fonctionnelle du Système d'appui au Contrôle Financier (annexe 1.5)

2.6 Date souhaitée de mise en production

L'OIF souhaite mettre le nouveau système en production au cours du mois de juillet 2011. La stratégie et la démarche proposées par le candidat doit prendre en compte ce délai. Il constitue un critère important dans la sélection du candidat.

3 Prestations attendues

Ce chapitre décrit les prestations attendues par l'OIF pour la construction de son nouveau Système d'Information Global. Ces prestations doivent être réalisées conformément à l'offre technique proposée par le candidat en regard du contenu du cahier des charges.

3.1 Conception et développement du SIG 2g

La conception et le développement du SIG 2g comprend les prestations suivantes :

- Sur la base des descriptions fonctionnelles fournies dans le cahier des charges, produire une spécification fonctionnelle détaillée de toutes les fonctionnalités et tableaux de bord nécessaires à la conception et au développement du système
- Construction des modèles conceptuels et physiques des bases de données nécessaires à la construction du système
- Elaboration de l'architecture logicielle globale du système avec les détails de chaque sous-système
- Conception d'une charte ergonomique des interfaces hommes/Machines pour toutes les fonctionnalités du système, sur la base de maquettes discutées et validées par l'OIF
- Développement logiciel du SIG 2g
- Installation et mise en production dans l'infrastructure informatique de l'OIF.

3.2 Interface SIG 2g avec le système de comptabilité

Il existe une interface entre le SIG actuel et le système de comptabilité SAGE, permettant d'effectuer un échange de données comptables avec le système de gestion du budget. Le prestataire doit reconstruire l'interface entre le SIG 2g et SAGE. Il doit notamment :

- Effectuer une spécification fonctionnelle détaillée de l'interface entre le système de gestion du budget et le système de gestion comptable.
- Développer l'interface entre SIG 2g et SAGE.

3.3 Recette

L'OIF souhaite avoir une phase de VABF (vérification d'aptitude et de bon fonctionnement), puis une phase de VSR (vérification de service régulier) de 6 mois à compter du PV de recette.

Le soumissionnaire aura pour tâches de :

- Définir l'enchaînement des tâches à réaliser pour la recette
- Préparer les cahiers de recette fonctionnelle et de mise en production en ligne avec les processus mis en place (ceux-ci seront revus et complétés avec les équipes clients selon le planning prévisionnel) ;
- Définir les équipes maîtres du processus ;
- Assister au passage des scénarios de recette ;
- Résoudre les anomalies identifiées en respectant les modalités contractuelles liées à leur qualification.

Les équipes projet OIF contribueront à :

- Identifier tous les cas et processus, des plus fréquents aux plus exceptionnels afin d'alimenter les cahiers de recette définis par le soumissionnaire ;
- Compléter les cahiers de recette avec les jeux de test/valeur ;
- Réaliser la recette avec l'assistance du soumissionnaire.

3.4 Reprise de données

Comme précisé dans le paragraphe 1.3.3.1, l'OIF fonctionne aujourd'hui avec le SIG actuel qui a été adapté à la gestion quadriennale du budget et de la programmation. Ce système comporte les données des actions réalisées de la première année (2010) du Quadriennum 2010-2013. Il est

nécessaire de récupérer ces données dans le nouveau SIG, afin de poursuivre le Quadriennum avec des informations complètes. Une reprise des différents référentiels de données de l'Organisation est aussi nécessaire afin de nourrir les nouvelles structures de données de ces référentiels.

La reprise de données doit s'effectuer de manière à permettre une continuité d'activité sans perte de données et sans perturbation. Elle doit se faire avec le moins d'interruption possible pour les utilisateurs.

Les paragraphes ci-dessous décrivent en détail les données à récupérer.

3.4.1 Reprise de données pour le Système de Gestion de la Programmation

Le module actuel de gestion de la programmation, comporte les données de Programmation quadriennale 2010-2013 et celles de planification opérationnelle des activités et des opérations. Ces données sont valables pour les quatre années du Quadriennum, même si elles sont appelées à évoluer dans le temps.

Au moment de la mise en production du nouveau SIG les responsables de projet de l'OIF seront en pleine exécution des interventions pour l'année 2011. Tous les objets de la programmation comporteront donc des données à ce moment là.

Il s'agira donc de faire une reprise intégrale de ces données pour alimenter les objets du nouveau système et de permettre une continuité d'activité maximale.

Tous objets décrits dans le cahier de descriptions fonctionnelles du système de Gestion de la Programmation et des projets seront concernés :

- Les Missions
- Les Objectifs Stratégiques
- Les Axes d'intervention
- Les Effets à Moyen Terme
- Les Projets
- Les Effets à Court Terme
- Les Activités
- Les Opérations
- Les interventions.

La volumétrie des objets est la suivante :

- Nombre de Mission : 4
- Nombre d'Objectifs Stratégique : 8
- Nombre d'axe :
- Nombre de Projets : 45
- Nombre d'ECT : 124
- Nombre d'Activités : 303
- Nombre d'Opérations : 1036

Les statistiques pour les Missions, les objectifs Stratégiques, les Axes d'intervention, les Effets à Moyen terme, les Projets et Effets à Court Terme, les Activités et les opérations, n'évolueront que très peu d'ici la mise en production du nouveau SIG.

A la date de rédaction de ce document, aucune intervention n'est encore saisie dans la base de données, mais d'ici la mise en production du nouveau système, il faudrait compter au moins **1036** interventions si chaque opération en compte au moins une.

Les objets concernés sont à quelques informations près les mêmes que ceux décrits dans le cahier de description fonctionnelle du Système de Gestion de la Programmation et des Projets.

3.4.2 Reprise de données pour le Système de Gestion du Budget

La reprise des données du Système de Gestion du Budget concerne les objets suivants :

- La nomenclature budgétaire
- Les Engagements budgétaires de 2010 à la date de mise en production du nouveau SIG
- Les Engagements juridiques de 2010 à la date de mise en production du nouveau SIG
- Les bons pour paiement de 2010 à la date de mise en production du nouveau SIG
- Les factures de 2010 à la date de mise en production du nouveau SIG
- Les fiches de paiement de 2010 à la date de mise en production du nouveau SIG
- Les taux de chancellerie
- La table des devises
- La table des indemnités

La volumétrie actuelle de chaque type d'objet est la suivante :

- Nombre d'Engagements Budgétaires : 3 204
- Nombre d'Engagements Juridiques : 6 450
- Nombre de Bons pour paiement : 6 997
- Nombre factures : 8 382
- Nombre de fiches de paiement : 1143

Les informations de ces objets sont quasiment les mêmes que celles présentées dans le Système de Gestion du Budget.

3.4.3 Reprise de données pour l'annuaire global de l'OIF et du système de gestion du courrier

La reprise des données pour l'annuaire global de l'OIF concerne toutes les données des contacts et d'organismes se trouvant dans le SIG actuel. L'intégration de ces données dans l'annuaire doit veiller à l'élimination des doublons. La base de données des contacts comporte aujourd'hui environ 74 000 entrées.

Pour le système de gestion des courriers, il s'agit de récupérer tous les courriers au titre de l'année 2010 jusqu'à la date de mise en production du nouveau système. A la date de rédaction de ce document, la base de données des courriers comporte environ 14 000 courriers arrivés, en départ et internes.

Les informations de ces objets sont quasiment les mêmes que celles présentées dans le cahier de descriptions fonctionnelles du Système de Gestion du Courrier et dans celui de l'annuaire globale.

3.4.4 Reprise de données pour le Système d'appui au Contrôle financier

La reprise de données pour le Système d'appui au contrôle financier concernera les données stockées dans les fichiers Excel des vérificateurs (voir annexe E, cahier de descriptions fonctionnelles du Système d'appui au Contrôle Financier). Il en existe un pour chaque ligne Budgétaire de la nomenclature budgétaire. Le modèle de fichier est joint en annexe E.1

3.4.5 Reprise de données pour le système de gestion des déplacements

Le module déplacement du SIG actuel comporte à date de rédaction de ce document 680 dossiers de missions et 1180 lignes de déplacements comportant les informations propres à chaque déplacement d'agents de l'OIF. Ces informations doivent être reprises dans le SIG 2g avant sa mise en production.

3.5 Formation

Le candidat devra assurer, à la fin du projet un transfert de compétence pour :

- L'équipe technique en charge de l'administration et de la gestion du SIG 2g, pour sa prise en main complète, tant au niveau de l'infrastructure déployée que des applications logicielles développées
- Les équipes métiers en charge de l'exploitation des différents systèmes mis en place, pour une maîtrise des différents paramétrages et configurations usuelles
- Pour les utilisateurs des outils développés pour une maîtrise de leurs usages au quotidien dans le contexte et le cadre de leur métier.

Le prestataire devra indiquer dans sa réponse sa préconisation en termes de personnes/profils à former et le temps de formation nécessaire.

Le candidat détaillera la stratégie qu'il souhaite mettre en œuvre pour toucher toute cette population de la manière la plus efficace.

3.6 Garantie

Suite aux périodes de VABF et de VSR, la période de garantie prend effet à la réception définitive de la solution et ce pour une durée de 6 mois.

Durant cette période le prestataire doit prévoir un support téléphonique et par mail. Les plages et jours de support en période de garantie sont du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Le prestataire devra préciser les modalités pratiques d'exécution des prestations de garantie (assistance téléphonique, courrier, intervention sur site, etc.) et les délais relatifs aux modalités d'exécution des prestations de garantie.

3.7 Maintenance applicative

Après la mise en service le prestataire devra préciser les modalités pratiques de maintenance applicative pour 1 an renouvelable.

3.8 Liste des principaux livrables attendus

Le candidat devra, au cours de ses prestations, fournir des livrables sous forme de documents. Avec la description de sa méthodologie préconisée, le soumissionnaire précisera la liste et le contenu des livrables prévus.

Toutefois, OIF souhaite disposer au minimum de :

3.8.1 Plan d'Assurance Qualité

Le candidat décrira sa politique d'assurance qualité. Pour cela, il fournira l'ensemble des documents qui définissent les modalités de fonctionnement du projet afin d'assurer la meilleure qualité de la solution à terme.

Le PAQ joint à l'offre devra pouvoir être finalisé et validé par l'OIF dans un délai de deux semaines après le lancement.

3.8.2 Spécifications fonctionnelles détaillées et dossiers de conception

Les livrables du soumissionnaire devront permettre au client d'avoir une description générale et détaillée :

- Des fonctionnalités à concevoir,
- Des interfaces à développer appuyées d'une charte ergonomique et de maquettes,
- Des modèles conceptuels et physiques des bases de données,
- De l'architecture logicielle globale du SIG 2g et de ses sous-systèmes
- De la passerelle du Système de gestion du budget et de l'application comptable SAGE
- Des tableaux de bord
- Des procédures de reprises de données nécessaires au déploiement de l'application
- De tout développement logiciel spécifique nécessaire à la mise en œuvre de la solution.
- De l'infrastructure matérielle nécessaire à une intégration optimale de la solution dans le système d'information de l'OIF, de manière à assurer une disponibilité et une continuité de service maximale

3.8.3 Documentation de paramétrages, de maintenance et manuels utilisateurs

Le candidat fournira une documentation d'administration et de paramétrage fonctionnelle, ainsi que des manuels utilisateurs. Le candidat fournira une documentation précise et illustrée permettant de reproduire l'installation, le paramétrage et le déploiement de l'ensemble de la solution en repartant d'une situation initiale.

Le soumissionnaire devra proposer un guide d'utilisation des services qui décrit le mode opératoire du fonctionnement des services récurrents, les procédures d'exploitation, les documents de maintenance courante de l'ensemble du système.

4 Contenu de la réponse

4.1 Présentation du savoir-faire spécifique

Le candidat précisera sa connaissance des organisations internationales et des domaines fonctionnels concernés par cette consultation.

Le candidat exposera de façon détaillée comment il a développé un savoir-faire spécifique lors de la conception et la mise en place d'une solution de progiciel de gestion intégrée. Notamment, les projets les plus pertinents qui ont déjà été conduits par le candidat sur ce même type de dossier devront être présentés.

4.2 Présentation de la solution proposée

Le candidat fera une présentation la plus complète possible, de la solution qu'il propose pour la construction et la mise en exploitation du SIG 2g, avec notamment :

- Une présentation de l'architecture logicielle choisie pour répondre aux besoins de l'OIF, avec une description des différents composants de la solution, leur rôle respectifs et les interactions entre eux.
- Une présentation des technologies sur lesquelles repose la solution proposée
- Une présentation des principes ergonomiques retenus pour la construction des interfaces utilisateurs appuyés d'exemples de maquettes.
- Une présentation de la solution proposée pour les tableaux de bord décisionnels, appuyée d'exemples concrets.
- Une présentation de l'infrastructure matérielle requise pour une intégration optimale de la solution
- Une présentation des avantages et des forces des solutions en regard avec les besoins de l'OIF

D'une manière générale tous les éléments de nature à démontrer la complétude de la solution en regard des besoins de l'Organisation.

4.3 Méthodologie

Le candidat présentera en détail la méthodologie qu'il souhaite mettre en œuvre durant le projet et expliquera dans quelle mesure celle-ci est à même d'assurer un bon déroulement du projet.

Il présentera également l'engagement nécessaire des ressources internes (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, utilisateurs des différentes directions métiers/appuis) à sa bonne réalisation en estimant les charges internes (pour les équipes OIF, d'appui ou de programmation) que cela représente.

Le plan de charge des ressources internes devra détailler les profils attendus, et préciser les hypothèses de disponibilité et de pré-requis attendus.

4.4 Gestion de projet

Le candidat exposera ses compétences en matière de gestion de projet. Il détaillera notamment :

- L'organisation qu'il souhaite mettre en place pour les travaux
- Le calendrier détaillé de mise en œuvre du projet

Le soumissionnaire devra proposer un calendrier détaillé tenant compte des contraintes mentionnées au paragraphe 2.6. Il devra faire figurer les principaux jalons, livrables, et pré-requis.

- Les instances de décision qu'il prévoit de créer pour suivre le projet
- Les procédures de communication qu'il utilisera
- Les méthodes et outils qu'il prévoit d'utiliser
- De manière générale, la démarche qu'il souhaite suivre sur chacune des étapes du projet

4.5 Gestion des risques

Le candidat précisera la probabilité de survenance des risques, leur importance et impact sur le projet. Il expliquera quels sont les risques qu'il prévoit sur ce projet, et de quelle manière il compte y faire face.

4.6 Plan d'assurance qualité

Il est demandé au candidat de présenter dans son offre son Plan d'Assurance Qualité (PAQ) adapté au projet de l'OIF. Ce PAQ sera finalisé lors de la phase de lancement du projet d'intégration.

4.7 Moyens mis en œuvre

Le candidat décrira les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour mener à bien le projet, et en particulier les moyens humains, en détaillant les compétences des intervenants proposés, appuyés de leurs CV.

Lors de la signature du contrat avec le ou les soumissionnaires sélectionnés, l'équipe affectée au projet doit être la même que celle proposée lors de la soumission au présent appel d'offres. En cas d'impossibilité dûment justifiée des personnes au parcours, expérience et qualifications équivalents devront être désignées. Le non-respect de cette clause est un motif de rupture de contrat.

Le candidat devra également présenter les moyens techniques (infrastructures) mis en œuvre dans le projet, si nécessaire.